



DOSSIER

© C. Blanchard

ÉDUCATION : PRIVÉ DE FESSÉE ?

Quel parent n'a jamais été exaspéré par un yaourt ou un verre renversé à table ? Parmi les réactions possibles, les « Tu n'es vraiment bon à rien ! », claques, ou fessées, sont considérées comme des violences éducatives ordinaires. Ces pratiques peuvent avoir des conséquences très négatives sur le devenir de nos enfants. Pourquoi et comment apprendre à faire sans ?

SOCIÉTÉ

Le 29 novembre dernier, l'Assemblée nationale adoptait en première lecture une proposition de loi relative à l'interdiction des violences éducatives ordinaires. Immédiatement traduit dans la presse comme une loi « anti-fessée », ce premier pas vers l'interdiction de violences physiques et psychiques dans l'éducation des enfants est pour certain-e-s une redite de ce qui existe déjà dans le code civil. « Mais le fait de l'affirmer plus clairement est un début pour que cet interdit imprègne notre société », déclare Anne-Françoise Leclercq, médecin de Protection maternelle et infantile du Département. Mais de quoi parle-t-on exactement ?

De l'ordinaire qui fait mal

Les violences éducatives ordinaires – VEO – sont les claques, tapes, fessées, humiliations, moqueries, injures, menaces... utilisées pour faire obéir les enfants. Ordinaires parce que banalisées et intégrées dans le modèle éducatif français : 87 % des enfants subissent quotidiennement des pratiques punitives et coercitives de la part de leurs parents à titre éducatif*. Violences parce que, physiques ou psychiques, elles font mal. Or apprendre à obéir en ayant mal est visiblement contre-productif, et surtout, nocif.

En effet, les progrès dans la connaissance du cerveau, appelée neurosciences, font aujourd'hui la preuve que des modèles d'éducation fondés sur la peur et le stress sont vecteurs de mauvaise santé globale pour les enfants.

Cerveau des enfants : un grand immature

« Il faut savoir que l'être humain a le cerveau le plus prématuré des êtres vivants, explique Anne-Françoise Leclercq. Avant 5-7 ans, il lui manque les connexions entre différentes régions cérébrales lui permettant d'analyser son environnement et les émotions ressenties. » D'où de très fortes réactions d'opposition chez le jeune enfant, devant des règles que les parents veulent lui faire respecter. « Les colères sont les manifestations de tempêtes émotionnelles des jeunes enfants, et non pas des caprices. Mais la majorité des adultes l'ignore car ces découvertes sont relativement récentes. En apportant des réponses inadaptées à travers des VEO, on empêche le cortex préfrontal du cerveau de bien mûrir et les connexions entre ce cortex et le cerveau émotionnel de bien s'organiser. »

Avec une cohorte de dysfonctionnements qui peuvent entraver plus ou moins gravement le développement de l'enfant. « Cela peut réduire les capacités du cerveau en termes d'apprentissages mais aussi de relations sociales. Le stress favorise la production excessive d'hormones néfastes pour le cerveau, au détriment d'hormones positives, particulièrement utiles, comme l'ocytocine pour développer des relations confiantes aux autres, la sérotonine pour garder une humeur stable et la dopamine, pour se motiver, aller de l'avant, et savoir s'adapter. »

*Chiffres issus de la proposition de loi



Pas de mini droits

« L'enfant a les mêmes besoins fondamentaux que les adultes : au lieu d'être considéré comme un "mini humain" qui aurait des "mini droits", il souhaite être pleinement respecté, recevoir de l'empathie et être aimé inconditionnellement par ses proches. » Catherine Gueguen, pédiatre, dans son ouvrage *Pour une enfance heureuse*.

UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

Troubles du développement psychomoteur, de la croissance, du langage, mésestime de soi, dépression, conduites addictives, suicides, risque d'être violent soi-même ou de subir à nouveau de la violence par vulnérabilité, « les violences subies par les enfants ont des conséquences importantes sur leur santé à court, moyen et long terme et ont un coût très lourd pour la société », explique Gaëlle Pendezec, médecin référent Protection de l'enfance du Département. « Face à des VEO, les professionnels qui voient beaucoup d'enfants, comme les enseignant-e-s et les médecins, peuvent hésiter à transmettre une information préoccupante par crainte de se tromper, ou par déni. Ils ne doivent donc pas rester seuls. C'est une aide pour l'enfant et la famille, pas une sanction. Les parents doivent être accompagnés, conseillés pour une éducation non violente. »



L'EXPERTE DU DOSSIER



Emmanuelle Fouré, psychologue à l'Unité d'accueil des enfants en danger au CHU de Nantes et au service d'investigation du service social de Protection de l'enfance.

« Éduquer sans violence, c'est possible, c'est du boulot »

Quel est votre avis sur la loi du 29 novembre ?

J'y suis favorable car il faut que notre société intériorise l'interdit de la violence, afin que l'opinion et les comportements changent. Il faut y associer des campagnes d'information pour expliquer l'impact des violences sur la santé des enfants et accroître le soutien aux parents. Les VEO entraînent un risque majeur d'inégalités et de discriminations, car les enfants qui en sont victimes présentent davantage de risques de développer des comportements agressifs ou violents, ce qui nuit à leurs relations sociales, à leurs apprentissages et, à plus long terme, à leur insertion. La loi a pour but de changer de valeurs et d'interrompre le cycle de la violence, où la loi du plus fort est la règle.

Quelle différence avec les autres violences ?

Les VEO sont des violences tolérées par la société, considérées comme acceptables, sous couvert d'éducation. Or il n'y a pas de violences acceptables, inoffensives, il n'y a pas de petite violence. Être pour ou contre la fessée

n'est pas une question morale, c'est l'impact qui compte. Les études établissent en effet un lien fort entre les violences subies dans l'enfance – y compris les VEO – et de nombreuses pathologies physiques et psychiques, à court et à long terme. Les violences altèrent l'estime de soi des enfants, qui apprennent que, lorsque l'on aime, on peut taper ou être tapé. Le moteur de l'éducation ne doit pas être la peur, qui entraîne un sentiment d'insécurité, empêche l'expression des émotions, nuit à l'exploration et à l'épanouissement.

Éduquer sans VEO, est-ce possible ?

Éduquer, c'est répéter, donner du sens à ce qu'on demande aux enfants, et montrer l'exemple. Utiliser la force, la douleur, la menace ou l'humiliation est contre-productif. Les enfants se montrent en effet plus agités, plus opposants, plus agressifs. Et à ceux qui disent « qu'on n'en meurt pas », je réponds que les psychologues rencontrent beaucoup de patients mal dans leur peau, en difficulté sur le plan affectif ou éducatif, qui souffrent d'avoir été élevés de cette façon.

UNE LOI SYMBOLIQUE POUR PROGRESSER

La proposition de loi du 29 novembre 2018 envisage d'ajouter la mention suivante au code civil : « L'autorité parentale s'exerce sans violences physiques ou psychologiques. » Cette loi ne prévoit pas de sanctions contre les parents mais souhaite ancrer dans la société les principes d'une éducation sans violences, comme 55 autres pays dans le monde.



Des violences très « ordinaires »

La proposition de loi relative à l'interdiction des VEO (violences éducatives ordinaires) prévoit de bannir les violences physiques et psychologiques utilisées pour faire obéir les enfants. Des méthodes encore très communes dans notre pays.

85 %

des parents français disent pratiquer la **violence éducative ordinaire**

3/4

des parents interrogés disent avoir frappé leur enfant **avant 5 ans**

QU'EST-CE QUE LA VEO ?

La violence éducative ordinaire est l'ensemble des pratiques coercitives et punitives utilisées, tolérées, voire recommandées, dans une société, pour « éduquer » les enfants.

Violence verbale

moqueries, propos humiliants, cris, injures...

Violence psychologique

menaces, mensonges, chantage, culpabilisation...

Violence physique

gifle, pincements, fessées, secousses, projections, tirage de cheveux, tapes sur les oreilles...



55^e

La France serait le **55^e** pays au monde à bannir les violences éducatives

1979

La Suède est la première à le faire. Près de quarante ans plus tard, 87 % des Suédois déclarent ne pas avoir été frappés par leur parents.

2019

La France serait le **23^e** pays de l'Union européenne à adopter une loi sur la VEO.

Quelques clés pour éduquer sans violence

EXPLICATIONS

Désireux de se faire obéir, de nombreux parents ont recours aux violences éducatives ordinaires. Entre autoritarisme et laxisme, il existe une troisième voie : l'éducation bienveillante.

La peur de l'enfant tyran a la vie dure. « *Certains parents ont peur d'être dépassés, explique Emmanuelle Fouré, psychologue, et sont tentés de faire passer le message que c'est "eux qui commandent", soucieux que l'enfant leur "obéisse". Il s'agit plutôt de donner du sens à nos demandes. "Tu n'as pas envie de te coucher, et pourtant tu as besoin de te reposer" a un sens différent de "Maintenant tu dors !"* » Recourir aux VEO n'est pas un gage que les limites seront bien posées. « *Le respect ne signifie pas qu'il y a une confusion des places. Le parent est bien sûr là pour fixer un cadre, pour aider l'enfant à faire la différence entre son besoin et son envie. Et il peut le faire sans violence.* »

Éducation bienveillante

« *Avant d'avoir des enfants, je n'avais jamais remis en question l'éducation que j'avais reçue, raconte Clémentine Claire, mère de quatre garçons âgés de 11 ans à 11 mois. Pour moi, l'enfant devait obéir à l'adulte. Notre premier enfant a commencé à s'affirmer à 18 mois, en se jetant en arrière. Nous voulions qu'il se tienne bien à table, qu'il se couche quand nous l'avions décidé, qu'il soit "poli". S'il ne voulait pas obtempérer, nous le punissions : cela ne durait qu'une ou deux minutes, mais nous marquions le coup, en l'isolant ou en lui demandant de rester assis sans rien dire. Plus nous étions en opposition, plus notre relation se détériorait et moins Oscar coopérait... Je sentais au fond de moi que ce n'était pas juste, j'étais enceinte et je me disais que ce n'était pas ce que je souhaitais vivre avec mes enfants.* » Sur la parentalité bienveillante ou « créative », comme elle préfère dire, elle a entamé des recherches, lu, pratiqué des stages sur plusieurs années. Elle a été rassurée,

en tant que scientifique de formation, de voir que les neurosciences validaient les intuitions de psychologues d'avant-garde comme Alice Miller (auteure de *C'est pour ton bien*). « *La parentalité créative, c'est trouver des façons créatives de poser les limites claires et respectueuses de nos enfants. De l'extérieur, on peut penser que ça prend trop de temps, que les parents n'ont plus de temps pour eux... Mais je le vois plutôt comme un investissement.* »

« Il n'est jamais trop tard. En changeant d'attitude, on peut améliorer l'avenir de son enfant »

Ne pas culpabiliser et progresser

Avoir un enfant réactive sa propre enfance et beaucoup d'entre nous ont été élevé-e-s dans l'idée que l'autoritarisme était normal. Selon la pédiatre Catherine Guegen, auteure de *Pour une enfance heureuse*, « *penser à notre propre enfance est intéressant même si ce n'est pas confortable. Cela peut aider à y voir plus clair et à faire évoluer l'attitude adoptée avec notre enfant* (p. 48 du livre) ». Cela permet surtout de se mettre en empathie, à la place de l'enfant, et de réaliser que son refus n'est pas tourné contre le parent. « *Nous vivons dans une société stressante, où tout va vite pour les parents aussi, intervient Anne-Françoise Leclercq, médecin de PMI au Département. Si le parent se met en colère, il est alors fondamental qu'il parle de ses propres émotions et comportements avec son enfant. Donner du sens à ses émotions pour mieux se faire comprendre permet, au fil du temps, la maturation émotionnelle de l'enfant.* » Et, se référant à l'adage : « *il faut tout un village pour élever un enfant* », elle ajoute : « *L'important est de ne pas rester seul avec ses soucis, mais d'échanger avec d'autres, ou de se faire aider de professionnel-le-s de l'enfance.* »



© P. Pascal

▲ Clémentine Claire avec son mari et leurs quatre fils. Ils ont changé de mode d'éducation il y a déjà plusieurs années pour pratiquer une parentalité « créative », fondée sur la communication non violente, la compréhension des besoins et l'écoute des émotions des enfants.

« Faire évoluer la société »

Guillaume, 40 ans, Nantes.

« Entre mes quatre ans et mes douze ans, mon père m'a très souvent donné des gifles par agacement, pour un verre renversé ou un rire "mal à propos". J'ai entendu des "tu te fous de ma gueule" si je protestais ou si je ne faisais pas les choses comme il l'entendait. Cette expression était incompréhensible pour moi, qui ne me serais jamais moqué de mon père. À cette époque, personne ne m'aurait considéré comme un enfant battu. Pourtant, en le disant, cela me met très mal à l'aise car c'est hyper violent en fait. Aujourd'hui je suis père de deux jeunes enfants et jamais je n'agirai comme mon père. Mais je vois bien que je manque de patience, que je suis vite agacé. Alors je m'énerve, je crie. Souvent je m'en veux après. Mon père aussi s'en veut pour les gifles. Notre curseur n'est pas le même. Et je pense que ça vient des évolutions de la société. »



Fabienne Padovani

vice-présidente
en charge de l'enfance
et des familles

« Les réponses doivent être collectives »

« La loi n'est qu'une redite et elle doit surtout s'accompagner de moyens de prévention via des campagnes de sensibilisation et le financement de structures d'aide aux parents. Le Département agit de façon volontaire sur le soutien à la parentalité, en plus de ses missions de Protection maternelle et infantile et de Protection de l'enfance. Et il s'empare de la question des violences éducatives ordinaires avec tous ses partenaires. Mais il ne faut pas renvoyer le parent à lui-même : c'est tout le disque dur de la société qui doit évoluer et les réponses doivent être collectives. »



Qui pour aider les parents ?

Il existe de multiples aides à la parentalité. « *En Loire-Atlantique, la Caisse d'allocations familiales finance plus de 200 acteurs, sans se laisser influencer par les modes éducatives* », explique Alexandra Vinsonneau, conseillère départementale parentalité pour la Caisse d'allocations familiales. Il y a une diversité d'offres pour répondre aux besoins : consultations de psychologues, ateliers, lieux d'accueil enfants-parents, Maison départementale des adolescent-e-s... « *Nous sommes attentifs à ce que ces actions soient accessibles à tous les parents. L'idée est de partir de leurs compétences, de faire un pas de côté avec eux pour leur permettre de trouver leurs réponses.* »

Des lieux d'accueil labélisés

Le Département travaille conjointement avec la CAF et les communes sur les questions de parentalité et soutient des lieux d'accueil enfants-parents (LAEP). Deux lieux sont directement gérés par le Département, treize sont subventionnés, et d'autres fonctionnent avec des mises à disposition de professionnel-le-s du Département. Ces lieux accueillent les

enfants de 0-4 ans et parfois 6 ans accompagnés de leurs parents ou de toute autre personne qui en a la responsabilité. Les futurs parents sont également bienvenus. Dans ces espaces conviviaux qui facilitent les échanges, il est possible de parler librement de ses soucis, de ses inquiétudes, ou tout simplement de vivre un moment privilégié avec son enfant. Le Département souhaite également soutenir des lieux pour les familles avec enfants de 6 à 12 ans.

Des associations locales

Des associations comme L'école des Parents et des éducateurs ou Les Pâtes au beurre sont des structures ressources. « *Nous accueillons gratuitement et anonymement les parents en difficulté, quel que soit l'âge de leur enfants, précise Sophie Marinopoulos, fondatrice des Pâtes au beurre. Nous amenons les parents à se raconter dans le détail, à remettre des images sur ce qui les a fait déraiper. Je trouve que, quel que soit le milieu social, les familles se parlent peu. Il faut inciter à développer le langage.* »

EN SAVOIR PLUS

- *Pour une enfance heureuse* et *Vivre heureux avec son enfant* de Catherine Guegen
- *C'est pour ton bien* d'Alice Miller
- Caisse d'allocations familiales : caf.fr
- L'observatoire des violences éducatives ordinaires : oveo.org
- Les lieux d'accueil enfants-parents : loire-atlantique.fr/laep
- L'école des parents et des éducateurs : www.epe44.fr
- lespatesaubeurre.fr
- CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes)
Tél : 119 ou 02 51 17 21 88 / crip44@loire-atlantique.fr

DOSSIER



Vous venez de lire notre dossier sur les violences éducatives ordinaires, vous souhaitez réagir à cette lecture, écrivez-nous !



magazine44@loire-atlantique.fr

Loire-Atlantique magazine
3 quai Ceineray
CS 94109
44041 Nantes
Cedex 1

